



Rapport Article 29 de la loi n°2019-1147
du 8 novembre 2019 relatif à l'énergie et
au climat Exercice 2021 - Covivio SGP

Société par Actions Simplifiée au capital de 592.116 euros

Siège social : 8, avenue Kléber – 75116 PARIS

511 431 611 - RCS PARIS

Sommaire

1. Informations relatives à la démarche générale de Covivio SGP	2
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par Covivio SGP.....	6
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Covivio SGP.....	7
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre	8
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	8
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	8
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	9
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	11

1.1. Présentation de la démarche générale de Covivio SGP dans la prise en compte de critères ESG

Covivio SGP est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers pour la gestion de FIA (soumission intégrale aux dispositions de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) depuis le 1^{er} avril 2009.

Dans le cadre des stratégies d'investissement qu'elle met en œuvre pour le compte de l'ensemble de ses portefeuilles sous gestion, Covivio SGP tient compte à la fois des risques dits « traditionnels » (financiers, non-conformité, opérationnels, etc.) mais également des risques en matière de durabilité. Pour en garantir la bonne prise en compte, Covivio SGP agit tant en amont qu'en aval de la décision d'investissement en tenant compte de critères extra-financiers afin de privilégier une sélection basée sur des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

- **Prise en compte des critères ESG en amont de la décision d'investissement :**

La procédure « acquisition et prise en gestion d'un actif » de Covivio SGP intègre les risques en matière de durabilité parallèlement à l'analyse des éléments financiers. Les critères extra-financiers pertinents reposent ainsi sur deux axes :

- premier axe : l'analyse des critères liés à la sécurité environnementale, et
- deuxième axe : l'étude de critères de responsabilité sociétale des entreprises.

A titre d'exemple, les critères suivants sont passés en revue dans le cadre de cette procédure : étude historique portant sur certains objectifs de la loi ELAN, identification des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), diagnostic de performance énergétique (DPE), diagnostic au risque d'exposition au plomb (CREP), diagnostic technique amiante (DTA), diagnostic sur l'état des risques naturels, miniers ou technologiques (ERNMT).

Pour ce faire, Covivio SGP peut s'appuyer sur des expertises internes au groupe Covivio permettant l'étude de critères ESG, enrichissant ainsi les analyses financières traditionnelles. Cela permet d'aboutir à un rapport d'étude et un dossier de présentation dûment documentés par les différentes parties prenantes, lesquels sont préparés systématiquement en amont de toute prise de décision d'investissement.

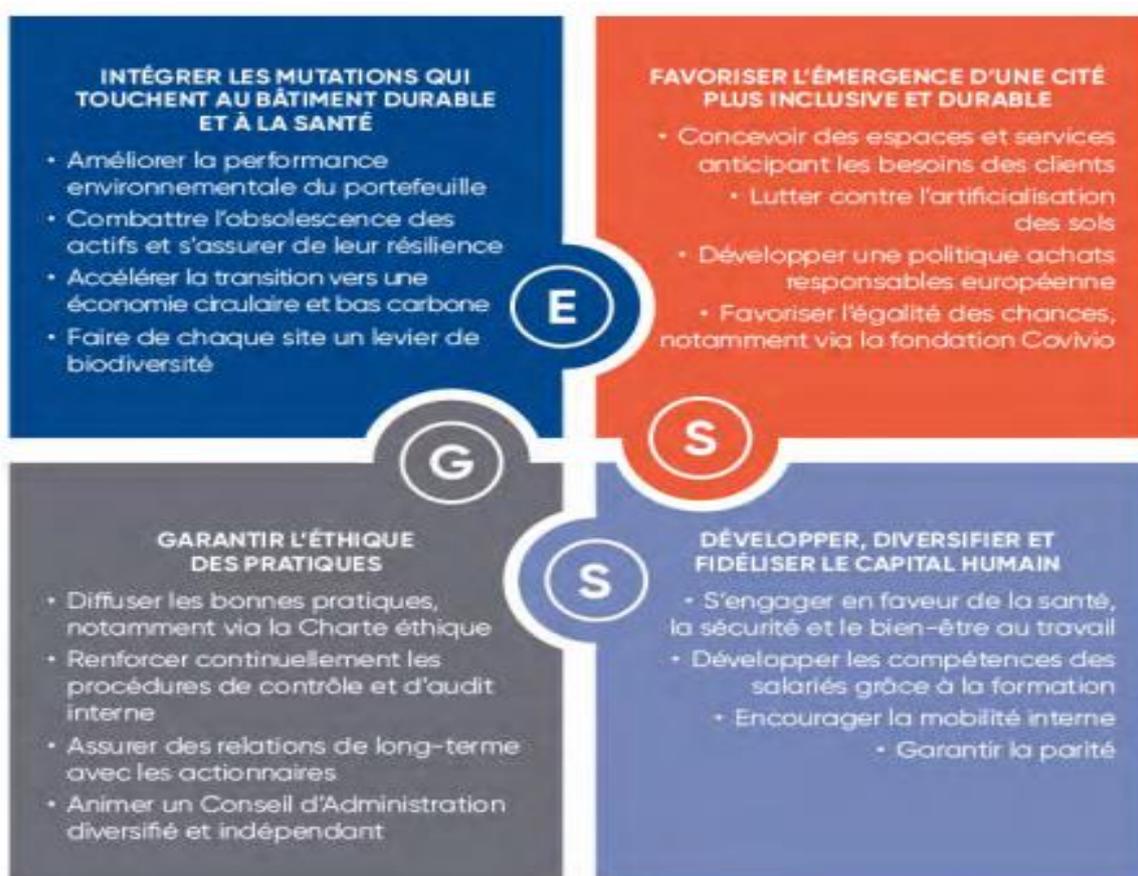
- **Prise en compte des critères ESG en aval de la décision d'investissement :**

Postérieurement à la décision d'investissement, les gérants de Covivio SGP échangent, à fréquence régulière, avec les *assets* et les *property managers* et se coordonnent avec la Direction du Développement Durable du groupe Covivio, en vue d'optimiser la performance financière et extra-financière des actifs immobiliers acquis pour le compte des fonds gérés. Les actions conduites sur le patrimoine des fonds gérés reposent, notamment, sur un triple objectif :

- la réduction de l'empreinte énergétique et carbone des actifs,
- la maîtrise des impacts environnementaux (incluant la préservation de la biodiversité, la prise en compte des enjeux liés à la résilience des immeubles et des territoires et les défis en relation avec l'évolution de la mobilité), et

- l'optimisation du bien-être, de la santé et de la sécurité des locataires et utilisateurs finaux.
- **Critères ESG et déploiement de la politique RSE de Covivio SGP**

En pratique, en lien avec la stratégie Développement Durable du groupe Covivio, Covivio SGP met en œuvre une politique RSE globale qui s'articule autour de 4 axes couvrant l'ensemble des domaines de l'ESG :



Les objectifs pluriannuels RSE du groupe Covivio, mis en œuvre par Covivio SGP, sont cohérents notamment avec les 17 Objectifs de Développement Durable (« **ODD** ») de l'ONU entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ils sont présentés en intégralité dans son Rapport Annuel de Performance Durable 2021 (Pages 30-35)¹.

Ces objectifs RSE sont à la fois déclinés au sein des portefeuilles d'actifs immobiliers acquis et développés par les fonds gérés par Covivio SGP ainsi qu'en interne, sur le périmètre *corporate* de la société, en tant qu'employeur.

Pour aller plus loin dans son appropriation des ODD de l'ONU, le groupe Covivio a mené une analyse de matérialité pour identifier les objectifs et cibles les plus matériels compte tenu de son activité.

¹ <https://www.covivio.eu/fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/04/2021-Rapport-Annuel-de-Performance-Durable.pdf>

Les 17 ODD et les 9 objectifs identifiés et sur lesquels le groupe Covivio peut apporter une contribution significative sont les suivants :



Ces objectifs sont déclinés opérationnellement de la sorte :

3 – Bonne santé/bien-être : délivrer aux occupants des immeubles détenus par les fonds gérés par Covivio SGP comme à ses propres salariés, des locaux privilégiant le confort, la santé et la sécurité, ainsi que le bien-être en s'appuyant notamment sur des choix de matériaux, d'aménagement et d'optimisation des surfaces, qui ont un impact positif sur le bien-être, la capacité de travail, l'attractivité des talents et finalement la santé. Exemple de cible : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol. + actions concrètes contre Covid.

5 – Egalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes et à l'équité salariales. Exemple cible : veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

7 – Energie propres et d'un coût abordable : mener une politique ambitieuse de réduction des consommations d'énergie (certifications des immeubles, contrats d'électricité verte, etc.) et participer à des groupes de travail pour intégrer progressivement dans les immeubles des solutions concrètes répondant aux défis liés à la transition énergétique. Exemple de cible : d'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable.

8 – Travail décent et croissance économique : participer au dynamisme et à l'essor économique des territoires en soutenant plusieurs milliers d'emplois en Europe, au travers de ses différents métiers. Exemple de cible : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

9 – Industrie, innovation et infrastructure : s'inscrire dans une logique de ville plus durable et résiliente, en concevant et rénovant ses immeubles de la manière circulaire et socialement acceptable possible, tout en prenant compte de l'environnement et les parties prenantes et en soutenant l'innovation au sein de la chaîne de valeur. Exemple de cible : mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

11 – Villes et communautés durables : créer un immobilier responsable et promouvoir une ville plus résiliente et inclusive en étant acteur de la construction et de la croissance de grandes métropoles européenne. Exemple de cible : d'ici à 2030, réduire l'impact environnement négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

12 – Consommation et production responsables : s'engager, vis les activités de développement et de gestion d'actifs, ainsi que via la chaîne fournisseurs, à produire et consommer de manière responsable. Exemple de cible : encourager les entreprises, en particulier les grandes et transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : adopter une vision globale pour réduire l’empreinte carbone et celle des immeubles, à chaque stade de leur cycle de vie. Exemple de cible : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

15 – Vie terrestre : s’engager en faveur de la lutte contre l’étalement urbain, la préservation de la biodiversité, l’émergence de l’économie circulaire, etc., en s’appuyant sur un plan d’action partagé à l’échelle européenne. Exemple de cible : prendre d’urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu, mettre un terme à l’appauvrissement de la biodiversité et, d’ici à 2020 protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l’article 8 bis de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021 dite loi « Rixain », Covivio SGP a décliné l’objectif n°5 mentionné ci-dessus pour se fixer comme objectif une représentation équilibrée Homme/Femme.

Concrètement à fin 2021 et sur un effectif total de 5 collaborateurs, 4 collaborateurs de Covivio SGP étaient des femmes dont la Présidente et la Directrice Générale.

1.2. Reportings extra-financiers à l’attention de la clientèle des fonds gérés par Covivio SGP

Tout au long de l’exercice 2021, Covivio SGP a respecté l’ensemble de ses obligations de transparence à l’égard de sa clientèle. Cette démarche de communication est d’ailleurs essentielle dans l’instauration et le maintien de la relation de confiance que la société entretient avec ses clients.

A ce titre, plusieurs des publications qu’elle a émises ont intégré des éléments d’information relatifs aux critères financiers et extra-financiers pris en compte dans la stratégie d’investissement de ses fonds sous gestion. Ces reportings sont, principalement les suivants : (i) les reportings annuels sur les actions environnementales et intégrés au sein des rapports de gestion des organismes professionnelles de placement collectif immobilier (« **OPPCI** ») gérés, (ii) les communications destinées aux actionnaires des OPPCI pour les informer des mises à jour des prospectus, (iii) les interventions lors des conseils d’administration des OPPCI détaillant les modifications apportées aux prospectus des OPPCI gérés, (iv) les mises à jour des informations accessibles aux actionnaires des OPPCI sur le site internet de Covivio SGP, (v) les publications diverses du groupe Covivio au cours de l’exercice (incluant le Rapport Annuel de Performance Durable du groupe ainsi que le Rapport Climat²).

1.3. Liste des FIA sous gestion répondant à la définition des fonds article 8 et 9 du Règlement SFDR

La gamme des fonds actuellement gérés par Covivio SGP comprend 5 organismes professionnels de placement collectifs en immobilier : Office CB21, Iris Invest 2010, Camp Invest, B2 Hotel Invest et Oteli France.

L’ensemble de ces fonds répond aux conditions de l’article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« **SFDR** »).

100% des encours sous gestion de Covivio SGP prennent en compte des critères ESG aux fins d’amélioration des performances environnementales des actifs sous-jacents détenus par les OPPCI sous gestion. La totalité des revenus issus des fonds gérés par Covivio SGP sont éligibles à la taxonomie au titre de l’activité 7.7 « Acquisition et détention d’actifs immobiliers ».

1.4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l’attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L.310-1-1-3 et L.385-7-2 du Code des assurances

Cette section n’est pas applicable à Covivio SGP compte tenu de son statut réglementaire.

² <https://www.covivio.eu/fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/06/2022-Rapport-Climat-1.pdf>

1.5. Engagements de Place de Covivio SGP et de ses FIA sous gestion

L'ensemble des actifs immobiliers détenus en portefeuille par les fonds gérés par Covivio SGP peuvent être impactés par des critères ESG dans le cadre de leur gestion et/ou de leur exploitation, lorsque pertinent.

Le groupe Covivio, auquel appartient Covivio SGP, adhère à différentes initiatives et chartes détaillées dans son Rapport Annuel de Performance Durable ainsi qu'aux dispositions du Code Afep-MEDEF. Par ailleurs et en lien avec la stratégie de certification environnementale du groupe Covivio, une partie significative des actifs détenus par les OPPCI gérés par Covivio SGP s'inscrit dans cette démarche.

Les principaux référentiels applicables pour ces actifs sont les suivants :

- la certification Haute Qualité Environnementale (« **HQE** ») Construction et/ou Exploitation,
- la certification *Building Research Establishment Environmental Assessment Method* (« **BREEAM** ») Construction / Rénovation ou Exploitation (BREEAM In-Use),
- Planet 21 (i.e. référentiel du Groupe Accor).

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par Covivio SGP

2.1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG au sein de Covivio SGP

L'équipe de gestion de Covivio SGP est constituée de 2 gérants financiers. L'équipe de gestion de Covivio SGP prend ses décisions d'investissement et de désinvestissement en tenant compte de critères financiers et extra-financiers.

Covivio SGP ne dispose pas d'une équipe dédiée à la prise en compte des critères ESG dans ses stratégies d'investissement mises en œuvre pour le compte de ses OPPCI sous gestion. Toutefois, Covivio SGP s'appuie sur les équipes des services support du groupe Covivio pour l'examen des critères ESG.

La Direction du Développement Durable du groupe Covivio impulse et coordonne les initiatives au sein des différentes strates des activités menées par le groupe, avec l'appui de la Direction Générale et toute l'attention du Conseil d'administration. Afin de formaliser l'engagement du Conseil d'administration dans la stratégie développement durable du groupe Covivio, un Comité RSE a été créé en juillet 2021. La première réunion a permis de définir ses missions principales : validation de la stratégie RSE et suivi de sa mise en œuvre, rôle prospectif sur les grandes tendances sociales et environnementales, apport d'expertise au Conseil d'administration et aux autres Comités spécialisés du Conseil d'administration. Par ailleurs et en lien avec les locataires, le Directeur Développement Durable du groupe Covivio co-anime avec l'asset manager et le responsable technique des Comités de Partenariat Développement Durable. Les actifs détenus par les fonds gérés par Covivio SGP bénéficient ainsi de cette organisation.

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Covivio SGP

Covivio SGP mène des réflexions constantes sur sa capacité à faire évoluer, à l'avenir, ses capacités internes en vue de renforcer sa stratégie ESG, de développer les compétences et les connaissances de ses équipes et de se tenir à jour de la réglementation qui lui est applicable.

Durant l'exercice 2021, les équipes de Covivio SGP ont assisté à plusieurs interventions en lien avec l'ESG. A titre d'exemple, Covivio SGP a convié le Directeur du Développement Durable du groupe Covivio en vue d'effectuer un point d'actualité sur les sujets environnementaux lors d'un Comité de Direction de la société de gestion. Ce point a notamment concerné les évolutions réglementaires à l'instar du Décret Tertiaire et de la Taxonomie européenne.

Par ailleurs, les collaborateurs de Covivio SGP assistent régulièrement et tout au long de l'année à des conférences et événements externes en lien avec ces thématiques. La Direction du Développement Durable du groupe Covivio organise régulièrement des réunions d'informations en invitant des intervenants extérieurs pour sensibiliser les collaborateurs du groupe, dont ceux de Covivio SGP, sur certaines thématiques ESG.

Les équipes de Covivio SGP ont également participé à plusieurs groupes de travail et autres échanges avec des associations pour venir en aide aux personnes en recherche d'emploi, aux personnes en situation de handicap et pour promouvoir la place des femmes dans les postes de direction.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Covivio SGP

3.1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Covivio SGP est gérée par une Présidente, Madame Marjolaine Alquier, désignée par l'associé unique de la société. Sur proposition de la Présidente, l'associé unique a nommé une Directrice Générale, Madame Zahia Mamache. Mme Alquier et Mme Mamache sont les deux dirigeants responsables de la société de gestion. Elles possèdent une large expérience professionnelle acquise tout au long de ces dernières années en assistant régulièrement aux formations et activités dont l'objectif est de promouvoir la thématique ESG.

Les dirigeants responsables de Covivio SGP, tout comme l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion, suivent régulièrement des formations et assistent à des interventions internes et externes en lien avec les critères ESG. Ils prennent également part, de façon active, à des actions en lien avec ces thématiques. Ainsi, à titre d'exemples, la Présidente de Covivio SGP participe à une opération de mentorat au sein du groupe Covivio pour soutenir la promotion interne des femmes ; la Directrice Générale participe également à des actions de solidarité en vue d'aider les personnes en recherche d'emploi à se vêtir de façon adéquate. Par ailleurs, la Présidente de Covivio SGP prend régulièrement part aux échanges et travaux concernant les risques ESG du Groupe, elle a notamment participé à la réalisation de la cartographie des risques RSE en 2018.

3.2. Politique de rémunération

Covivio SGP est pleinement consciente que la gestion des risques en matière de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité d'un gestionnaire d'actifs immobiliers pour qui il est nécessaire de prendre en compte ces enjeux de long terme dans ses stratégies de gestion, notamment au vu de la durée de détention de ses actifs immobiliers en portefeuille.

Dans ce contexte, la politique de rémunération de Covivio SGP est cohérente avec la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Elle promeut une gestion saine et effective des risques, y compris les risques en matière de durabilité. Elle n'encourage pas une prise de risque par les collaborateurs de la société de gestion, y compris des risques en matière de durabilité, qui serait incompatible avec les profils de risque et les documents

constitutifs des fonds sous gestion. L'évaluation des performances des collaborateurs de Covivio SGP s'inscrit sur le long terme et est adaptée au cycle de vie des fonds sous gestion.

Covivio SGP mène actuellement avec le groupe Covivio une réflexion sur les critères qualitatifs et quantitatifs d'évaluation de la performance des collaborateurs concernés, qui pourraient intégrer ses pratiques de rémunération en vue de favoriser l'atténuation des risques de durabilité. Au niveau du groupe Covivio, l'intéressement long-terme des mandataires sociaux est directement lié à la performance de critères extra-financiers (à hauteur de 20%).

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

A ce stade, le règlement intérieur du conseil d'administration de Covivio SGP ne comprend pas de critères ESG spécifiques.

4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des fonds qu'elle gère, Covivio SGP ne s'est dotée, ni d'une politique, ni d'une stratégie d'engagement actionnarial, à ce stade.

4.2. Politique de vote

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des fonds qu'elle gère, Covivio SGP ne s'est pas dotée d'une politique de vote, à ce stade.

4.3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des fonds qu'elle gère, Covivio SGP n'a pas mis en œuvre de stratégie d'engagement actionnarial, à ce stade.

4.4. Bilan de la politique de vote mise en œuvre

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des fonds qu'elle gère, Covivio SGP ne s'est pas dotée d'une politique de vote à ce stade.

4.5. Désengagement sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'investissement

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'investissement des fonds qu'elle gère, Covivio SGP n'a pas prévu, à ce stade, d'exclusions sectorielles.

5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Cette rubrique sera renseignée lors du prochain rapport annuel de Covivio SGP pour l'exercice 2022 répondant aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Suite aux Accords de Paris, Covivio SGP a entrepris de mettre en œuvre une stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme correspondant aux articles 2 et 4 desdits accords et qui portent sur l’atténuation des gaz à effet de serre pour les OPPCI qu’elle gère.

Concrètement, les actifs immobiliers détenus par les OPPCI gérés par Covivio SGP sont inclus dans la stratégie plus globale de lutte contre le changement climatique adoptée et mise en œuvre par le groupe Covivio.

En effet, capitalisant sur ses retours d’expériences en matière de réduction des consommations d’énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le groupe Covivio a pris la décision en 2021 d’accélérer sa transition en relevant le niveau de ses ambitions sur l’ensemble de son patrimoine tertiaire en gestion directe, pour s’aligner sur une trajectoire 1,5°C (basée sur les scénarii du groupe intergouvernemental sur l’évolution du climat - GIEC) et atteindre une contribution « zéro émission nette » dès 2030.

Moins de trois ans après la publication de sa première trajectoire de réduction de ses émissions carbone, dont la compatibilité avec le scénario 2°C de l’Accord de Paris avait été reconnue dès mi-2018 par l’initiative *Science Based Target* (« SBT »), le groupe Covivio a ainsi relevé le niveau de ses ambitions afin de se positionner comme un acteur majeur de la transition bas-carbone.

Couvrant l’ensemble des activités de Covivio en Europe, incluant celles menées par Covivio SGP, cette trajectoire actualisée fin 2021 prend en compte l’expérience acquise par le groupe dans la construction bas-carbone et les expérimentations complémentaires sur les matériaux, l’économie circulaire ou la biodiversité.

Ces objectifs ont reçu l’approbation de l’initiative SBT dès 2022, validant leur alignement avec une trajectoire 1,5°C (scopes 1³ et 2⁴) et une trajectoire « Well-Below 2°C » (scope 3⁵).

La mise à jour de la trajectoire carbone du groupe Covivio a ainsi mené à la définition des objectifs suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 2010 et 2030 (Scopes 1, 2 et 3) en intensité carbone ;
- avoir une contribution « Net Zero Carbon » dès 2030 et aligner ses activités sous gestion directe sur une trajectoire 1,5 °C, soit une réduction des émissions absolues de 63% entre 2015 et 2030 sur les scopes 1 et 2 (exploitation des parties communes des immeubles multilocataires et sièges sociaux) ;
- viser l’alignement au scénario « Well-Below 2°C » (entre 1,5° et 2°C) sur le scope 3 (construction, rénovation, exploitation des surfaces privatives des immeubles multilocataires, bureaux monolocataires, résidentiel et hôtels).

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Covivio SGP est pleinement consciente que la lutte pour la préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour les gestionnaires d’actifs, notamment immobiliers, au même titre que le climat. A ce titre et en lien avec la stratégie Développement durable du groupe Covivio, Covivio SGP met en œuvre, à son niveau, la politique RSE globale du groupe.

³ Emissions directes de gaz à effet de serre.

⁴ Emissions indirectes liées à l’énergie.

⁵ Autres émissions indirectes.

Concrètement et depuis 2010, le groupe Covivio a fait de la protection de la biodiversité un axe important et qualitatif de sa politique RSE et patrimoniale, en faisant en sorte que chacun des sites construits, gérés et rénovés par ses équipes constitue, à sa mesure, un levier de biodiversité, notamment en concevant des immeubles disposant de surfaces végétalisées.

Cet engagement s'est exprimé notamment par la signature de la charte « Objectif 100 hectares de murs et terrasses végétalisés » de la Ville de Paris ou encore en rejoignant en 2021 l'initiative Act4nature. Cet engagement trouve sa place dans la raison d'être du groupe Covivio, qui prévoit l'aménagement d'espaces verts (jardins, terrasses et murs végétalisés) dans ses nouvelles opérations.

À partir de ce constat, la politique biodiversité du groupe Covivio se décline en 6 points :

- éco-conception des développements et rénovations et prise en compte de la biodiversité en amont des projets : couloirs écologiques, attentes des parties prenantes et choix des matériaux favorisant l'économie circulaire ;
- aménagement de terrasses végétalisées en milieu urbain participant à l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain ;
- plantation de végétaux indigènes limitant l'arrosage et adaptés aux besoins de la faune locale ;
- mise en place de pratiques de gestion écologiques des espaces verts : ajustement de la fréquence des tontes, suppression progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires, etc. ;
- valorisation des fonctions de l'espace vert auprès des utilisateurs ;
- participation à la recherche et à l'innovation.

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, deux chartes internes au groupe Covivio ont été rédigées en 2014 et actualisées en 2019 : l'une concernant la gestion des espaces verts et l'autre leur conception.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de cette politique, le groupe Covivio étudie aujourd'hui les meilleures conditions de mise en place d'un indicateur de « biodiversité positive » sur les sites en développement ou restructuration.

Depuis 2017, le groupe Covivio fait également réaliser une analyse par un tiers indépendant pour qualifier ses impacts directs sur la biodiversité et sur la biodiversité grise (liée à l'extraction des matières premières et leur utilisation).

Ainsi, cette étude a fait ressortir que l'activité du groupe Covivio était « Performante » au regard des indicateurs biodiversité de la *Global Reporting Initiative* (« GRI ») :

- sites opérationnels se situant dans des aires protégées ou riches en biodiversité ou y étant adjacents (Disclosure GRI 304-1). Conclusion : sur le critère 304-1, l'activité de Covivio peut être considérée comme « Performante » ;
- description des impacts des activités sur la biodiversité (Disclosure GRI 304-2). Conclusion : sur le critère 304-2, l'activité de Covivio peut être considérée comme « Performante » ;

- habitats protégés ou restaurés (Disclosure GRI 304-3). Conclusion : sur le critère 304-3, l'activité de Covivio peut être considérée comme « Performante » à « Très performante » ;
- impact des sites sur les espèces figurant sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Disclosure GRI 304-4). Conclusion : sur le critère 304-4, l'activité de Covivio peut être considérée comme « Très Performante ».

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

En conformité avec la réglementation française sur la transparence des informations extra-financières (Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines entreprises et certains groupes d'entreprises) issue de la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, une cartographie spécifique concernant les risques RSE a été élaborée en interne au sein du groupe Covivio en 2018.

Compte tenu de l'activité de Covivio SGP, les risques RSE identifiés à l'échelle du groupe Covivio peuvent également, selon les cas, être pertinents pour la société de gestion :

- obsolescence des actifs/valeur verte/produits anticipant les évolutions sociétales ;
- maîtrise des dépenses d'exploitation (énergie, déchets, certifications) ;
- sûreté/sécurité environnementale/conformité réglementaire ;
- intégration dans la ville durable ;
- *supply chain* responsable ;
- qualité de la relation avec les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, etc.) ;
- compétences/attractivité/diversité ;
- fraude/corruption/éthique ;
- protection des données/smart building.

Ces risques englobent également d'autres aspects, tels que la résilience, les risques climatiques ou les aspects bien-être et santé.

Comme précédemment mentionné, la procédure « acquisition et prise en gestion d'un actif » intègre ces risques en matière de durabilité aux côtés d'autres risques dits « traditionnels ».

En outre, pour renforcer l'évaluation des risques climatiques auxquels le groupe Covivio devra faire face à l'avenir, le groupe Covivio a mandaté MSCI pour une analyse *Climate Value at-Risk* et la totalité des actifs détenus par les OPPCI gérés par Covivio SGP seront analysés d'ici la fin de l'année 2022. Pour chaque actif immobilier détenu, le modèle analysera les principaux risques physiques (inondations côtières et fluviales, froid extrême, chaleur extrême, cyclones, feux de forêt) et le coût lié aux risques de transition.